

RÉUNION MINISTÉRIELLE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Le lundi 11 décembre 2017, l'UNSA-SDIS de FRANCE était reçue, place Beauvau pour une réunion bilatérale avec Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'intérieur.

Etaient également présents :

- Mme Mireille LARREDE, sous directrice de la doctrine et des ressources humaines - DGSCGC
- M. Arnaud QUINIOU, conseiller sécurité civile
- M. Sébastien BERTAU, conseiller social

La délégation UNSA-SDIS était composée de :

- Jérôme FRANCOIS, Secrétaire Général
- Jacques NOAILLE, Secrétaire Général Adjoint
- William MOREAU, Secrétaire en charge de la catégorie C
- Jean-Philippe GALLIAN, Conseiller Social UNSA-SDIS



APPLIQUER LA FILIÈRE À 100%

Avant toute idée de rebâtir encore une filière, nous demandons l'application pleine et entière de celle de 2012, notamment concernant les mesures transitoires : **les agents doivent accéder au grade qui correspond à la fonction qu'ils exercent avant fin 2019.**

La période transitoire est passée de 5 ans à 7 ans et 8 mois, à la demande des collectivités, pour faciliter le financement de la filière. Etat, départements et maires ont donné leur accord. **Il s'agit d'un enjeu social et moral.**



DES VIOLENCES INACCEPTABLES !

L'UNSA-SDIS a été précurseur sur ce dossier. Dès le 25 septembre 2014, nous portions à la connaissance de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, la recrudescence des violences verbales et physiques envers les sapeurs-pompiers. Il en avait découlé la circulaire sur la mise en place des dépôts de plaintes systématiques. Nous revendiquons encore :

- Le recensement des SDIS n'ayant pas mis en place de protocoles SDIS / gendarmerie / police concernant les dépôts de plaintes.
- Systématisation des dépôts de plaintes et de l'accompagnement des agents par les SDIS.
- La mise en place systématique de la protection fonctionnelle des agents.
- L'anonymisation des dépôts de plaintes.
- L'interdiction des bandes patronymiques sur les tenues.
- Un cadrage clair des notions de « droit de retrait » et de « repli ».
- L'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) « quartiers prioritaires ».
- Le renforcement des procédures opérationnelles interservices et des formations ad hoc.
- Des campagnes d'information par les SDIS (campagnes de communication, réunions publiques, etc.)
- La généralisation de dispositifs techniques : renforcement des vitres et pare-brises des engins (verre spécial, film sécurité, etc.), couvertures anti-feu dans les habitacles, etc.



UN SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES DÉVOYÉ

Les fausses urgences, les carences déguisées et les ivresses sur voie publique dévoient le Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP). Si la solidarité et le « social » font évidemment partie de l'ADN des sapeurs-pompiers, les effectifs des SDIS ne sont dimensionnés que pour l'urgence. L'UNSA demande :

- La réouverture du dialogue concernant le SUAP et la mise en place d'un groupe de travail en y intégrant les organisations syndicales pour une vraie concertation.
- Des arbitrages plus équilibrés pour les sapeurs-pompiers : définition des carences, doctrine tuerie de masse, ébriété sur la voie publique, délais d'attente aux urgences, etc.



UNE VRAIE RECONNAISSANCE DES PATS

Pour l'UNSA-SDIS de FRANCE, il est temps de reconnaître pleinement le rôle des 11.500 Personnels Administratifs et Techniques (PATS) dans les SDIS.

Nous revendiquons :

- Qu'ils siègent aux Commission Administrative et Technique (CATSIS) et au Conseil d'Administration (CASDIS), à l'instar des composantes SPP et SPV.
- Que leurs dépassements horaires soient rémunérés en IHTS ou IFTS. Le double statut ne doit pas être imposé.
- Que le RIFSEEP soit mis en place avec, à minima, le maintien du pouvoir d'achat.

DU POUVOIR D'ACHAT

L'application de la réforme PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) à la filière « sapeurs-pompiers » est une application « LOW COST » !

Non seulement le rôle d'encadrement du corps des sous-officiers n'a pas été reconnu à sa juste valeur, mais leurs grilles indiciaires ont été trop peu réévaluées.

Nous revendiquons :

- Une réévaluation des grilles indiciaires de sergent et d'adjudant.
- L'application des grilles types A2 et A3 pour les commandants et lieutenants-colonels.

UN MÉTIER À RISQUES

Nous revendiquons une véritable prise en charge des risques psycho-sociaux et des risques liés aux particules de fumées.

Si elle souligne l'absence de caractère scientifique des études en la matière, la DGSCGC doit, au moins par principe de précaution, élaborer une note plus cadrée pour la mise en place de mesures concrètes : formation, prévention, tenues, techniques opérationnelles, zonage, protocoles, décontamination, etc.

UNE FIN DE CARRIÈRE DÉCENTE

La fin de carrière des sapeurs-pompiers est un enjeu majeur pour les sapeurs-pompiers : âge de la retraite, report du départ lié à des structures familiales nouvelles, missions confiées selon l'âge, etc.

L'UNSA SDIS de FRANCE revendique :

- L'arrêt de la surcotisation liée à la prime de feu.
- Le déplafonnement des années de bonification au prorata des années surcotisées
- Le maintien, au prorata, des années de bonification en cas de reclassement/reconversion.
- Le maintien de notre régime de retraite.
- L'intégration des primes dans le calcul de la retraite

POUR CONTACTER L'UNSA-SDIS DE FRANCE



01.48.18.88.36



07.52.67.44.56
07.84.43.44.78



UNSA SDIS de FRANCE
21, Jules Ferry
93170 BAGNOLET



<http://unsa-sdis.fr>



sdis@unsa.org



<https://www.facebook.com/unsasdisfrance/>



https://twitter.com/unsa_sdis

